

CONTACTS PRESSE

Sophie Couturier
01 43 98 83 05
06 85 31 34 90
sophie.couturier@ign.fr

Corinne Waechter
01 43 98 83 12
06 45 37 45 73
corinne.waechter@ign.fr

ign.fr - geoportail.gouv.fr

Daniel Bursaux est nommé directeur général de l'IGN



Daniel Bursaux © Bernard Suart / MEDDE - MLETR

Daniel Bursaux, ancien directeur général des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), a été nommé directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) lors du conseil des ministres du 5 novembre 2014. Il prendra ses fonctions le 17 novembre 2014. Il succède à Pascal Berteaud.

Daniel Bursaux avait été nommé directeur général des infrastructures, des transports et de la mer au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en juillet 2008 après avoir été directeur général de la mer et des transports. De novembre 2005 à avril 2007, il a été directeur adjoint puis directeur du cabinet du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. De 2001 à 2005 il était directeur général des services de la région Alsace après avoir exercé une fonction similaire au conseil général du Bas-Rhin pendant six ans. Il avait été auparavant conseiller technique au cabinet du ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales de 1993 à 1995.

Diplômé de l'École polytechnique, Daniel Bursaux est ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts et titulaire d'un Master of Science du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Daniel Bursaux succède à Pascal Berteaud, Polytechnicien, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur général de l'IGN de février 2012 à novembre 2014.



À propos de l'IGN

L'IGN a pour vocation de décrire la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales. Il produit toutes les représentations appropriées des données rassemblées, les diffuse et les archive. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire, au développement durable et à la protection de l'environnement, à la défense et à la sécurité nationale, à la prévention des risques, au développement de l'information géographique et à la politique forestière en France et à l'international.

L'Institut national de l'information géographique et forestière est placé sous la double tutelle de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.